

Image not found or type unknown



Succession et souhait de partage égal

Par **fernandez stephanie**, le **04/10/2017** à **14:48**

bonjour

nous vendons la maison familiale. Ma mère qui possède la moitié des parts et un quart de l'autre moitié souhaite faire quatre parts égales entre elle et ses enfants (3) lors de la vente. il semble que nous soyons obligé de faire établir un acte notarié facturé 2500 euros. ne peut elle pas tout simplement nous reverser l'argent après la vente sans passer par le notaire ?

prix de vente de la maison : 217 000 euros

stéphanie